

APPROUVE PAR LES MEMBRES DU COMITE PRESENTS A LA REUNION DU COMITE DU 01.06.2026

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en valeur du Forez
B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex
Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr – site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE **DU 27 JANVIER 2026**

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves, Président
 Mme BROSSE Chantal, 1^{ère} Vice-Présidente
 Mr CHARRETIER Nicolas
 M. CHAZAL Jacques
 M. COUCHAUD Patrice
 M. DALBEGUE Gérard
 Mme FAYARD Stéphanie
 M. FRECHET Daniel
 M. FRECON Laurent
 Mr FRECON Sébastien
 M. OGIER Yvan
 Mr REBOUX Georges
 M. REVEILLE Yves
 M. SANIAL Jean
 Mr VERNET Gérard

Invités Présents :

Mme QUEMIN Valentine – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA
 Mme JIMENEZ Lucie – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA
 M. DETOUR Claude – Vice-Président de l'ASA des MONTS DU SOIR

Absents représentés : (voir pouvoirs ci-joint)

M. FRECHET Daniel (pouvoir à Mme BROSSE Chantal)

Absents ou Excusés :

Mme BRUEL Nicole
 Mme DARFEUILLE Marianne
 M. LARDON Eric
 M. PALIARD Rambert

Service du S.M.I.F. :

M. GUICHARD Gaëtan
 M. PION Julien
 Mme SONNALIER Isabelle
 Mme BOULET Sylvie

Pouvoir : 1

Quorum : 15/19

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

<u>SUJETS DEBATTUS</u>

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 11 DECEMBRE 2025

**SUJET 2 – COMPTE-RENDU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE COMITE SYNDICAL
AU BUREAU ET AU PRESIDENT**

SUJET 3 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

SUJET 4 – BUDGET PRIMITIF 2026 ET TARIFICATION 2026

SUJET 5 – MODIFICATION DES STATUTS – ADHESION CC FOREZ-EST

SUJET 6 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 11 DECEMBRE 2025

➤ Procès-verbal approuvé.

SUJET 2 – COMPTE-RENDU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE COMITE SYNDICAL AU BUREAU ET AU PRESIDENT

1) Décisions prises par le Président

➤ voir en Pièce jointe liste des avis d'urbanisme mise à jour.

2) Décisions prises par le Bureau Syndical

➤ voir Procès-verbal du Bureau Syndical ci-joint.

SUJET 3 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Voir ANNEXE N° 1 et Diaporama

Mme SONNALIER explique que le Compte Financier Unique est un document budgétaire qui vient en remplacement à la fois du Compte Administratif et du Compte de Gestion, et qui est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Mme SONNALIER informe les élus que le SGC doit imputer une dépense de 24,99 € (facture ORANGE) sur le budget présenté. Cette information ayant été reçue récemment, les documents présentés seront mis à jour en conséquence (-24,99 € à appliquer).

Elle présente ensuite les recettes et dépenses, réelles et d'ordre, en section de fonctionnement et d'investissement du CFU 2025.

Concernant les dépenses liés à la gestion du Canal, une réflexion est engagée sur le contrat en cours, dont la mi-parcours a été atteinte en avril 2024. Il convient désormais d'anticiper les choix et orientations à retenir avant l'échéance du contrat fixée au 31 mars 2030.

Mme BROSSE souhaite qu'on puisse travailler afin d'adapter la gestion du Canal et des ASA à l'avenir.

Mme SONNALIER explique que le solde de recettes est supérieur aux prévisions en raison de l'amortisseur électrique. Pour 2024, le solde de l'énergie réservée est négatif donc pas d'acompte sur 2025.

M. DALBEGUE s'interroge sur une éventuelle remise en cause de l'énergie réservée.

M. GUICHARD indique que la concession CNR (Rhône) doit être renouvelée et mise à concurrence (barrages) contrairement à EDF. Le SMIF demeure dépendant à la fois de l'énergie réservée et de l'amortisseur.

Mme SONNALIER précise que des transferts d'énergie réservée ont été faits en 2024 mais uniquement sur la même entité : il n'est pas possible de transférer de la station des Vignasses vers celle d'Uzore. Pour l'ancien PDL sur Uzore, la procédure a nécessité un certain délai.

Concernant les volumes d'eau m3 consommés à Uzore, la nouvelle station a enregistré une consommation inférieure, générant une économie sur le coût de l'électricité. Toutefois, plusieurs campagnes d'irrigation seront nécessaires pour évaluer précisément l'impact réel sur la consommation.



- Décisions :

- **CFU (Compte Financier Unique) 2025 : approuvé**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2025 : approuvé**

DELIBERATION N° C01-20260127

DELIBERATION N° C02-20260127

SUJET 4 – BUDGET PRIMITIF 2026 ET TARIFICATION 2026

Il est rappelé que le 11 décembre 2025, les orientations budgétaires ont été présentées. Un projet de budget est établi conformément à ces orientations.

Mme SONNALIER présente les dépenses et recettes du Budget Primitif 2026 en section de fonctionnement et d'investissement. Ce projet de budget 2026 fait apparaître un déficit prévisible de 352 580 € malgré une baisse des dépenses et des recettes 2026 par rapport à 2025.

La saison d'irrigation 2025 se caractérise par une consommation normale, avec un volume total de 10 316 391 m3 consommés.

Le SIEL a annoncé une hausse de l'énergie électrique de 11% sur 2026.

M. FRECON Laurent souhaite des précisions concernant le suivi des espèces protégées à Villeroi. Mme BROSSE indique que ce suivi est réglementaire et doit être réalisé durant les 3, 6 et 10 ans par un Bureau d'études spécialisé.

M. GUICHARD présente l'outil de Gestion Patrimonial, destiné à assurer le suivi de tous les aménagements et ouvrages réalisés. Il s'agit d'une base de données couplée avec un Système d'Information Géographique (SIG), pour planifier et suivre les interventions.

Mme BROSSE précise que des plaques ont été posées sur tous les ponts géoréférencés.

M. BONNEFOY indique qu'il s'agit du même système informatique utilisé pour les routes départementales. Le Département de la Loire participe à hauteur de 50% au financement de cet outil. Il suggère qu'il serait pertinent d'y intégrer également les réseaux afin d'anticiper d'éventuelles problématiques lors de futurs travaux de construction.

M. GUICHARD précise que pour l'instant, l'outil est axé principalement sur le Canal. Un important travail de repérage sera nécessaire pour développer pleinement le SIG.

Mme FAYARD estime que cette première démarche est intéressante.

M. GUICHARD souhaite que le nouvel agent recruté puisse s'approprier l'outil de gestion, ce qui offrira une vue sur les nouvelles opérations d'investissement et contribuera à un rééquilibrage des dépenses.

M. DALBEGUE revient sur la fourniture d'électricité. Il souhaiterait disposer d'un accès direct aux informations lui permettant de consulter et suivre les consommations d'eau et d'électricité sur son ASA. Il estime légitime de pouvoir accéder à ces données car il est un important consommateur et qu'il paye pour avoir ces informations.

Mme SONNALIER indique que c'est le SMIF qui adhère au groupement d'achat. L'accès à la plateforme « ALFRED » se fait par des identifiants personnels. Pour disposer d'un accès direct, il faudrait que l'ASA quitte le groupement d'achat du SIEL et que son ASA adhère individuellement.

M. SANIAL demande si la facture pourrait être transmise à chaque ASA.

Mme SONNALIER précise que les ASA peuvent bien entendu demander leur facture au SMIF mais que les identifiants personnels ne peuvent en aucun cas être communiqués. La question sera de nouveau poser au SIEL afin de savoir si un accès spécifique, destiné principalement aux ASA peut être créé. Elle rappelle qu'une estimation est réalisée pour l'élaboration des budgets, puis ajustée ultérieurement.

M. GUICHARD indique qu'avec le SIEL, le fonctionnement se fait « au clic », en s'appuyant sur le prévisionnel : l'année 2027 est déjà validée, pour 2028 il conviendra d'évaluer l'intérêt de l'engagement si le tarif demeure stable dans la fourchette actuelle, ou s'il s'avère défavorable selon l'évolution du coût international.

Mme SONNALIER annonce que le SIEL devrait proposer une réunion explicative aux alentours du mois de mai. Les ASA adhérentes pourront y participer et poser leurs questions.

Pour la partie Recettes de la section de fonctionnement, M. BONNEFOY fait part de la hausse de 25% pour le tarif du secrétariat des ASA adhérentes au SMIF, soit en moyenne 5 €/adhérent. L'intégration de l'ASA de RIVAS générera une recette supplémentaire estimée à 7000 €.

Concernant le guichet Unique INERIS-1, le SMIF prend en charge la participation des ASA à hauteur de 500 euros.

L'équilibre entre les dépenses et les recettes est constaté en section d'investissement.

Mme BROSSE souligne l'implication du Département de la Loire, qui apporte une aide à hauteur de 50% (contre 60% précédemment) sur le PPI 2026. La somme globale restant la même pour le PPI soit 1,22 millions d'euros (PPI 2026-2030).

M. GUICHARD précise que le SMIF et le Département de la Loire devront retravailler en amont les projections pour identifier les opérations susceptibles de bénéficier d'autres financements par ailleurs. D'autres partenaires financeurs, tels que l'Agence de l'Eau, pourraient être sollicités (notamment dans le cadre du dossier métrologie).

M. COUCHAUD demande si la durée du PPI est bien fixée à cinq ans et si un nouveau plan prévisionnel pourra être mis en place.

M. GUICHARD répond que la liste des priorités est difficile à établir, compte-tenu de l'enveloppe fixée avec le Département de la Loire. Il est donc nécessaire d'identifier les projets stratégiques pour rechercher d'autres financeurs ou cofinancements complémentaires.

M. BONNEFOY propose de réaliser les travaux lorsque cela s'avère nécessaire et rappelle les désagréments survenus sur le canal de Roanne à Digoin.

M. GUICHARD indique avoir sollicité la DDT42 pour qu'elle puisse apporter son appui auprès de l'Agence de l'Eau.

Mme FAYARD précise que des démarches sont également en cours auprès de l'Etat.

M. FRECON L. interroge sur l'avancement du projet de mise en place des panneaux photovoltaïques.

M. GUICHARD informe avoir rencontré SEM SOLEIL tout récemment. Les tarifs actuels de revente sont bas, avec une rentabilité d'environ 4% ce qui demeure peu attractif. Il précise qu'il va creuser la piste de production individuelle ou collective et présentera prochainement les propositions de SEM SOLEIL.

M. OGIER préconise de privilégier l'autoconsommation. Pour l'ASA CHAMPDIEU, une production est déjà en service, ce qui permet de sécuriser une partie de leurs achats d'électricité.

M. GUICHARD indique qu'il présentera des éléments chiffrés relatifs au coût de l'énergie, susceptibles d'éclairer les choix futurs.

Pour ce qui concerne la Tarification 2026, M. GUICHARD constate des disparités importantes des tarifs à l'hectare entre les différents réseaux. Il interroge les Présidents d'ASA présents sur leurs intentions : s'ils pensent augmenter leurs tarifs et de combien, s'ils pensent suivre l'inflation ?

M. DALBEGUE répond qu'il doit avant tout couvrir le budget et les dépenses dans son ASA.

M. OGIER précise que son ASA applique une part fixe et que ses tarifs dépendent notamment de ceux votés par le SMIF, auxquels s'ajoutent la redevance de prélèvement de l'agence de l'Eau et l'Electricité. Il estime difficile d'augmenter les prix aujourd'hui, en particulier la part fixe.

M. FRECON L. exprime le souhait de limiter les hausses tarifaires.

M. SANIAL indique que chaque ASA fonctionne avec ses propres tarifs et que les logiques diffèrent selon les réseaux, qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques.

M. CHAZAL souligne la nécessité d'assurer l'équilibre budgétaire.

Enfin, M. SANIAL indique qu'une inflation limitée à 1% ne devrait pas nécessairement entraîner de répercussion sur le coût de l'énergie l'année suivante.

Mme SONNALIER précise que les tarifs appliqués sont très variables selon les ASA.

M. OGIER indique que, pour l'ASA de CHAMPDIEU, la facturation est établie sur la base du coût réel de la consommation, au prix du m³. A titre d'exemple, pour un débit de 21,6 m³/h représentant 18000 m³, le tarif est fixé à 10cts le m³ pour 8ha, contre 10ha auparavant.

M. SANIAL rappelle qu'à l'origine, les besoins étaient estimés à 5 ou 6 Kg de pression, avec un quota en m³ défini selon la période d'irrigation.

M. GUICHARD indique avoir engagé des discussions avec l'Etat concernant la gestion de la ressource en eau.

M. OGIER précise qu'en période de sécheresse 2022, le coût réel pour son ASA s'est élevé à 32 000 € (part fixe et conso) contre 16 000 € l'année d'après. Selon lui, le prix de l'eau n'est pas un débat.

M. FRECON L. souligne de nouveau que les méthodes de calcul diffèrent dans chaque ASA.

M. GUICHARD propose de réaliser un benchmarking des tarifs pratiqués, en tenant compte des modes de fonctionnement, des coûts et des modalités de distribution de l'eau brute auprès des usagers. Il suggère également d'effectuer une recherche des prix récemment appliqués afin de situer le positionnement au niveau national.

Par ailleurs, il recommande de conduire une analyse comparative de la ressource en eau, selon son niveau de disponibilité (ressource plus ou moins rare ou en tension), afin d'identifier les écarts constatés.

M. VERNET demande s'il est prévu un prévisionnel pour renouveler les réseaux, soulignant qu'en eau potable, les changements de canalisation sont généralement identifiés en amont.

M. GUICHARD répond que certaines ASA provisionnent et d'autres pas. Il estime nécessaire de sensibiliser les ASA à la gestion prévisionnelle et à la planification des investissements.

Mme FAYARD s'interroge sur la possibilité que l'outil de gestion présenté précédemment puisse servir d'aide prévisionnelle.

M. GUICHARD précise que cet outil ne concernera pas les ASA.

M. FRECON S souligne les difficultés liées au renouvellement de la canalisation de l'Artère de Poncins.

M. PION préconise la réalisation d'une étude spécifique sur l'Artère de Poncins afin d'évaluer les besoins et les solutions de restructuration envisageables de l'artère et des réseaux concernés afin d'adapter l'irrigation aux années 2030.

M. SANIAL souligne que l'ASA du secteur de l'HOPITAL, créée en 1965, fait partie des plus anciennes ASA. Les canalisations sont en amiante-ciment et en fonte. Il précise qu'elle a engagé

une restructuration complète de son réseau, constituant un projet d'envergure dont l'aboutissement est souhaité. Concernant l'ASA de GREZIEUX, il rappelle que l'abreuvement était majoritaire à l'origine, à ce jour 80% du réseau a changé de destination.

M. REVEILLE indique que, pour l'ASA de ST-RAMBERT, certaines bornes seraient à enlever.

M. GUICHARD fait part du projet de fusion des ASA de ROZET et ABOEN avec l'ASA de BOISSET ST-PRIEST. Il constate que ces ASA n'ont pas suivi l'évolution des paysages irrigables sur leur périmètre respectif. Un état des lieux des réseaux est nécessaire, des Antennes sont à revoir. L'élaboration d'un Schéma Directeur permettra de planifier les investissements et de rechercher des financements. Il souligne que l'ASA du secteur de l'HOPITAL a, pour sa part, réalisé un état des lieux préalable avant d'engager sa restructuration.

M. SANIAL s'interroge sur les modalités de financements et les délais envisagés.

M. GUICHARD rappelle que la Commission Stratégie du SMIF a fait part des objectifs d'autonomie financière à rechercher et à atteindre.

M. SANIAL indique que dans le Département de l'ALLIER, les irrigants utilisent les pivots avec moins de pression, tandis que dans le Département de la LOIRE les enrouleurs restent majoritairement utilisés.

M. CHARRETIER et M. FRECON S. insiste sur le fait que l'agriculture évolue et que les réseaux doivent s'adapter.

M. OGIER signale que la PAC impose désormais la rotation des cultures, conduisant à concentrer l'arrosage sur certaines parcelles. Le pivot est utilisé pour arroser principalement le maïs.

M. SANIAL mentionne l'utilisation de bornes de 50 m³.

Mme BROSSE souligne les économies d'eau réalisées et la qualité de l'irrigation obtenue.

M. COUCHAUD indique que les échanges lui paraissent très techniques. Il rappelle que le SIG constitue avant tout un outil d'aide à l'investissement. A ce titre, il préconise que le SMIF accompagne l'ensemble des ASA dans la réalisation d'une étude globale de type « schéma Directeur d'investissement ». Cette démarche viserait notamment à étudier les possibilités d'interconnexions entre différents réseaux d'irrigation, à maintenir les tarifs de l'eau en 2026 et à programmer les investissements à 10,15 et 20 ans, pour un montant estimatif de 5,7 millions d'euros. Il précise que le SMIF pourrait constituer « la colonne vertébrale » pour porter le projet et assurer une aide à la décision sans ingérence dans la gestion propre des ASA, avec pour objectif une irrigation cohérente à l'échelle de l'ensemble de la Plaine du Forez.

M. SANIAL partage l'avis de M. PION sur le fait de pouvoir lancer une étude relative à la restructuration de l'Artère de Poncins, qui alimente 5 ASA.

M. BONNEFOY s'interroge sur la répartition financière du projet et demande qui prendra en charge les coûts. Mme FAYARD partage la même interrogation sur le volet financier.

M. COUCHAUD préconise un cofinancement entre les ASA et le SMIF.

M. GUICHARD évoque la nécessité d'initier un partenariat entre la CA42 et le Département de la Loire pour structurer la restructuration de l'irrigation à l'échelle départementale. Des rencontres ont déjà eu lieu pour accompagner, proposer des outils, parler de vision du futur, organiser et planifier les actions à la demande de l'Etat. Il met toutefois en garde contre le risque de « ne pas déshabiller le SMIF pour habiller les autres » et souligne que l'Etat doit apporter un soutien financier.

M. COUCHAUD et M. SANIAL font part de leur avis et estiment que la problématique est également d'ordre politique.

M. GUICHARD observe que la question de l'eau exerce une pression croissante sur les premiers usagers.

M. CHARRETIER considère qu'il convient de rester mesuré et constructif, tout en étant réaliste par rapport à l'Etat. Il indique qu'un groupe de travail sur Grangent a été constitué pour gérer la ressource, ce qui bloque le projet de la Rive Droite actuellement.

M. GUICHARD estime qu'une vision globale sur Grangent est nécessaire et qu'il conviendrait d'assouplir certaines règles afin de reprendre l'initiative.

Il précise que dans le cadre du Comité Technique de Grangent, la DDT42 a contraint EDF à engager des discussions. Selon lui, les choses avancent et il est essentiel de pas subir mais d'être acteur.

M. REBOUX remarque que les propriétaires fonciers ainsi que les financeurs ne sont pas suffisamment impliqués, ce qui selon lui constitue un frein au développement.

M. GUICHARD estime que cela ne constitue pas forcément un handicap, rappelant que de nombreux exploitants ne sont pas propriétaires. Il souligne que les ASA représentant une véritable force collective.

M. OGIER indique que les marges économiques sont aujourd'hui très faibles et qu'il lui est difficile de se projeter à long terme.

M. SANIAL observe que les cours du blé et du maïs n'incitent pas à utiliser son arroseur.

M. OGIER précise qu'en 2026, en production laitière Bio, la perte de marge nette pourrait atteindre 25000 € voire 40 000 €, rendant toutes visions sur le long terme complexes.

M. CHARRETIER indique qu'il exploite pour sa part en conventionnel.

M. GUICHARD insiste sur la nécessité de porter cette parole au-delà du territoire local, afin que les décideurs comprennent l'essentiel des réalités économiques du terrain.

M. VERNET souligne que les décideurs n'ont pas toujours conscience de ces enjeux.

M. SANIAL pense qu'il faut désigner des représentants pour réfléchir à créer une fédération d'ASA.

M. GUICHARD appuie l'idée que la voix collective des irrigants peut peser dans les arbitrages.

M. REBOUX attire également l'attention sur la prise en compte du prix de l'eau potable dans les réflexions.

Enfin, M. GUICHARD revient sur la proposition de benchmarking évoquée précédemment, comme outil d'analyse et d'aide à la décision.

Voir ANNEXE N° 2 BP 2026 et N° 2 Bis TARIFICATION 2026 et Diaporama



- Décisions :

- **Budget Primitif 2026 : approuvé**
- **Tarification 2026 : approuvée**
- **taux de fongibilité des crédits : approuvé**
- **crédit alloué au Comité d'actions sociales : approuvé**

- **DELIBERATIONS N° C03-20260127 à C06-20260127**

SUJET 5 – MODIFICATION DES STATUTS – ADHESION CC FOREZ-EST

Il est rappelé que la Ville de Feurs a transféré sa compétence Eau Potable à la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) à compter du 1^{er} janvier 2026. CCFE a désigné son représentant au sein du SMIF.

Par conséquent, l'adhésion au SMIF de CCFE doit être mise en œuvre. Une modification des statuts doit être faite pour réaliser cette adhésion.

Il est précisé que, selon l'article L5721-2-1 du CGCT, la majorité des deux tiers des membres qui compose le Comité Syndical doit être requise pour que les modifications statutaires puissent être décidées. Le Comité doit délibérer sur cette adhésion.

Une discussion s'engage pour expliquer la répartition des responsabilités de chaque membre sur les vingtièmes.

Voir projet de modification des statuts en **ANNEXE N° 3**

➤ *décision : modification des statuts telle que présentée approuvée.*

DELIBERATION N° C07-20260127

SUJET 6 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Désignation des représentants des ASA, Communes et intercommunalités après les élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026.

Voir extrait des statuts en vigueur ci-après :

REPRESENTATION DES COMMUNES :

Les représentants des Communes au sein du Comité du Syndicat Mixte sont élus après chaque élection municipale.

Le lieu, le jour et l'heure de l'élection sont fixés par le Président du Syndicat Mixte. Elle aura lieu, au plus tard, 3 mois après la date des élections municipales.

Entre deux élections municipales, si un mandat de représentant communal se trouve vacant, le Conseil municipal concerné désigne un nouveau représentant.

REPRESENTATION DES ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES D'IRRIGATION (ASA) :

Les représentants des ASA sont élus après chaque élection municipale.

Le lieu, le jour et l'heure de l'élection sont fixés par le Président du Syndicat Mixte. Elle aura lieu, au plus tard, 3 mois après la date des élections municipales.

Entre deux élections municipales, si un mandat de représentant d'ASA au se trouve vacant, le Syndicat de l'ASA concernée désigne un nouveau représentant.

REPRESENTATION DES INTERCOMMUNALITES :

Après chaque élection municipale, chaque Conseil Communautaire désigne son représentant au Syndicat Mixte dans un délai de 3 mois.

Si, entre deux élections municipales, des modifications doivent intervenir, chaque Conseil Communautaire procède à une nouvelle désignation.

Une discussion s'engage sur la désignation et la représentation au sein du SMIF et des ASA après les élections municipales. Au sein des ASA, le renouvellement est fait par tiers tous les 2 ans.

M. CHAZAL, Président de l'ASA des Monts du Soir est venu accompagné de M. Claude DETOUR, Vice-Président de l'ASA des Monts du Soir, qui se présente aux élus.

- **Le 5 février 2026** : Visite du Canal avec Mme la Préfète et temps d'échange en sous-Préfecture : **cette visite est annulée** car Mme la Préfète doit se rendre à une réunion à Paris.

Fait à MONTBRISON, le 29 janvier 2026
Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Georges REBOUX




P.J. : - feuille émargement

- 1 pouvoir

- liste CR pouvoirs délégués Comité au Président du SMIF à compter du 1.1.2026

- Annexe 1 – Note Compte Financier Unique (CFU) 2025

- Annexe 2 – Note Budget Primitif 2026

- Annexe 2 bis – Note Tarification 2026

- Annexe 3 – statuts SMIF modifiés

Réf. Info : Z:\REUNIONS\Comité (poch.verte)\2026\27.01.2026\PV COMITE_27.01.2026\PV_COMITE_27.01.2026.docx

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

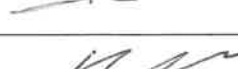
B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - contact@smif42.fr - www.canalduforez.fr

Réunion du COMITE SYNDICAL du SMIF

Le Mardi 27 janvier 2026 à 9 H 30

EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire	
2	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire	
3 EXC.	BRUEL Nicole	Conseillère Départementale de la Loire	
4	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	
5	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	
6	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU	
7	DALBEGUE Gérard	Président de l'ASA de La PRA	
8 EXC.	DARFEUILLE Marianne	Conseillère Départementale de la Loire	
9	FAYARD Stéphanie	Conseillère Communautaire de LFA	
10	FRECHET Daniel	Conseiller Départemental de la Loire	
11	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
12	FRECON Sébastien	Conseiller Municipal de CHALAIN LE COMTAL	
13 EXC.	LARDON Eric	Conseiller Départemental de la Loire	
14	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	
15 EXC.	PALIARD Rambert	Maire de SAINT-PAUL-D'UZORE	
16	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS	
17	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	
18	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL	
19	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Bureaux : Immeuble Le Vauban, 2^{ème} étage, Parc des Comtes du Forez
Tél. : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr - site internet : www.canalduforez.fr
Adresse postale : S.M.I.F. - 1, rue Michel Portier - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), ~~Madame~~ ou Monsieur... **Daniel FRÉCHET**...
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Madame ~~Monsieur~~... **BROSSE Chantal**...

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

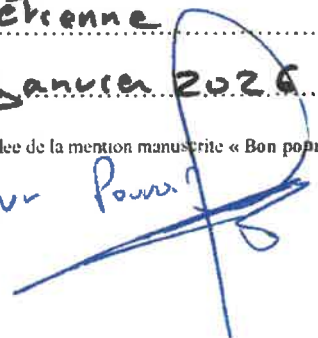
du Mardi 27 janvier 2026 à 9 h 30.

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à... **S^tÉtienne**...

Le **26 janvier 2026**...

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour Pouvoir


NOTE DE PRESENTATION : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES Réelles et ordre				1 699 152.40
	Crédits ouverts	Crédits réalisés	Différences	Explications
	<u>1 581 150.00</u>	<u>1 699 152.40</u>	<u>118 002.40</u>	
6419 - Atténuation de charges	<u>3 700</u>	<u>8 398.34</u>	<u>4 698.34</u>	Remboursement assurance statutaire
Chapitre 70 - Produits des services	<u>1 274 290</u>	<u>1 344 738.28</u>	<u>70 448.28</u>	
dont :				
7011 - Distribution d'eau brute	998 090	1 066 892.94	68 802.94	
pour l'irrigation	571 680	584 512.96	12 832.96	plus de m3 facturés par rapport aux prévisions
pour la consommation humaine	426 410	482 379.98	55 969.98	plus de m3 facturés par rapport aux prévisions
701241 - Redevance Prélèvement	264 000	262 937.79	- 1 062.21	
7083- Locations	200	198.77	- 1.23	
70878 - Remb autres redevables	12 000	14 708.78	2 708.78	plus d'analyses refacturées
Chapitre 74 - Dotation et Participation	<u>207 700</u>	<u>102 823.00</u>	<u>- 104 877.00</u>	
dont :				
74758 - Participations autres groupements	<u>154 700</u>	<u>62 053.25</u>	<u>- 92 646.75</u>	
Concours aux ASA pour secrétariat	42 100	44 012.78	1 912.78	
Participation ASA Guichet unique INERIS N-1	600		- 600.00	
Participation groupement achat énergie électrique SIEL	1 500	1 145.84	- 354.16	
Parts exploitation station des Vignasses N-1	12 500	10 406.67	- 2 093.33	
Parts exploitation station des Monts D'Uzore N-1	98 000	6 487.96	- 91 512.04	régularisation m3 2023 suite à amortisseur électrique avoir
747888 - Autres organismes Energie réservée CNR	<u>27 000</u>	<u>3 126.64</u>	<u>- 23 873.36</u>	solde négatif pour Station Uzore sur année 2024 donc pas d'acompte sur 2025
74888 - Autres participations	<u>26 000</u>	<u>37 643.11</u>	<u>37 643.11</u>	

EDF m3 économisés	26 000	37 643.11	11 643.11	plus de m3 sur 2ème semestre 2024 et 1er semestre 2025 : 26 958 660 m3 alors que prévus 19 000 000 m3
75 - Autres produits divers	10	2.72	- 7.28	
76 - Produits financiers		42.50	- 42.50	Intérêts parts sociales
773 - Produits exceptionnels	-	148 079.85	148 079.85	remboursement amortisseur électrique 2023
777 - Dotations aux amortissements :	95 450	95 067.71	- 382.29	

DEPENSES réelles et ordre	1 644 224.21
----------------------------------	---------------------

Crédits ouverts	Crédits réalisés	Différences	Explications
2 082 260.00	1 644 224.21	- 438 035.79	

Chapitre 011 - Charges à caractère général

	1 349 600	1 029 203.93	- 320 396.07	
60612 - Electricité	281 000	138 388.50	- 142 611.50	
Station Les Vignasses	30 000	15 255.05		Moins de kwh
Station Mont d'Uzore	236 000	110 345.09		
Autres installations	15 000	12 788.36		
611 - Prestations de services dont :	694 700	644 802.56	- 49 897.44	
Lot 1 Exploitation du Canal	533 200	502 478.32	- 30 721.68	
Prix 1-1 Exploitation des ouvrages	293 200	286 538.73	- 6 661.27	
Prix 1-2 Renouvellement programmé	45 000	113 025.75	68 025.75	
Prix 1-3 Renouvellement sur bordereau	25 000		- 25 000.00	
Prix 1-5 Prestations complémentaires	170 000	102 913.84	- 67 086.16	
Lot 2 Espace verts	116 000	105 311.12	- 10 688.88	
Prix 2-1 Entretien courant	71 000	61 193.86	- 9 806.14	
Prix 2-2 Prestations complémentaires	45 000	44 117.26	- 882.74	

Lot 3 Exploitation St Cyprien Andrézieux et réseau	39 500	37 013.12	- 2 486.88	
Prix 3-1 Exploitation des ouvrages	28 000	26 241.10	- 1 758.90	
Prix 3-2 Renouvellement sur bordereau	10 000	8 096.98	- 1 903.02	
Prix 3-4 Prestations complémentaires	1 500	2 675.04	1 175.04	
Missions SPS	6 000		- 6 000.00	
615232 - Entretien du réseau	87 000	38 411.06	- 48 588.94	Moins de travaux réalisés que prévus. Un maximum de travaux a été réalisé par le biais du contrat SAUR ou en section d'investissement.
<u>Elagage</u>				
<u>Clôtures</u>	4 000	1 250.00		
<u>Signalisation</u>	6 000			
<u>Curage contre fossés, siphon</u>	25 000	19 904.00		BC N°4 du 26/11/2024
<u>Divers</u>	10 000	8 460.74		
<u>Provision travaux de réparation ouvrage d'art + réseau gravitaire + grosses réparations + effondrement</u>	16 000	7 615.00		reprise bassin ASA CHALAIN LE COMTAL
<u>Elargissement de berges</u>	6 000			
<u>Renouvellement des équipements électro-mécaniques</u>	20 000			
<u>Pêche de sauvetage</u>		1 181.32		
6156 - Maintenance	12 700	10 510.09	- 2 189.91	
6232- Fêtes et cérémonies	8 300	11 752.20	3 452.20	Film d'animation et voyage étude non prévus
62878- remb frais à des tiers	80 000	15 698.13	- 64 301.87	Prévu remboursement CNR 2024 pour 68 000 € mais solde négatif sur acompte 2025
637 - Autres Impôts et Taxes	115 600	111 103.00	- 4 497.00	Prévu en dépenses prélèvement 2024 manque une facture
012 - Charges de personnel	375 750	366 223.57	- 9 526.43	
6811 - Dotations aux amortissements	170 900	169 783.91	- 1 116.09	

Les autres différences sont inférieures à 2 000 €

Résultat de fonctionnement 2025	54 928.19
Résultat reporté N-1	3 079 744.35
Report en section de fonctionnement au 31/12/2025	3 134 672.54

Le Budget Primitif 2025 a été voté avec un déficit prévisible :

	Déficit opérations réelles	Opérations d'ordre amortissement	Déficit opérations réelles et ordre
Vote du Budget 2025	- 326 660 €	- 49 700	- 376 360 €
Décisions modificatives 2025 : annulations titres exercices précédents (99 000 €) et amortissement travaux de Restructuration Uzore	- 425 660 €	- 75 450 €	- 501 110 €

sur le Compte Financier Unique 2025 nous constatons un excédent de 54 928.19 €.

Ce différentiel s'explique par :

Un solde de recettes supérieur aux prévisions pour la somme de 118 000 € :

148 079 € d'amortisseur électrique sur consommation 2023

70 448 € de recettes supplémentaires pour la distribution d'eau brute

4 698 € de remboursements sur salaires

malgré 105 267 € de recettes inférieures aux prévisions pour les parts d'exploitation des stations des Monts d'Uzore et des Vignasses

Un solde de dépenses inférieur aux prévisions pour la somme de : 438 038 €

Achat énergie	142 600 €
Prestations de service	50 000 €
Travaux entretien	48 590 €
Remb Energie réservée	64 300 €
Agence de L'eau	4 500 €
Divers	18 670 €
Personnel	9 500 €
Intérêts prêts	4 008 €
Non valeurs et créances	9 210 €
Titres annulés	93 778 €
Amortissements	1 110 €

malgré 8228 € de dépenses supplémentaires.

Donc résultat CFU 2025

Déficit prévisible BP et DM 2025	- 501 110 €
Solde recettes supérieur	118 000 €
Solde dépenses inférieur	438 038 €
Excédent de fonctionnement 2025	54 928 €

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES			I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé		
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 733 607,65	1 581 150,00	10 314 757,65	
	Recettes réalisées (1)	B	8 048 512,90	1 699 152,40	9 747 665,30	
	Restes à réaliser	C	466 000,00	0,00	466 000,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 581 823,08	4 660 894,35	13 242 717,43	
	Dépenses réalisées (1)	E	7 582 103,45	1 644 224,21	9 226 327,66	
	Restes à réaliser	F	558 372,72	0,00	558 372,72	
Différences entre les titres et les mandats		G = B - E	466 409,45	54 928,19	521 337,64	
Résultats antérieurs reportés		H	-151 784,57	3 079 744,35	2 927 959,78	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		G + H	314 624,88	3 134 672,54	3 449 297,42	
Différence entre les restes à réaliser		I = C - F	-92 372,72	0,00	-92 372,72	
Résultat cumulé		G + H + I	222 252,16	3 134 672,54	3 356 924,70	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	3 700,00	8 398,34	0,00	8 398,34	226,98	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domoine, ventes diverses	1 274 290,00	1 344 738,28	0,00	1 344 738,28	105,53	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	207 700,00	102 823,00	0,00	102 823,00	49,51	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	2,72	0,00	2,72	27,20	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 485 700,00	1 455 982,34	0,00	1 455 982,34	98,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	42,50	0,00	42,50	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	148 079,85	0,00	148 079,85	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 485 700,00	1 604 084,69	0,00	1 604 084,69	107,97	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	95 450,00	95 067,71	0,00	95 067,71	99,60	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		95 450,00	95 067,71	0,00	95 067,71	99,60	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 581 150,00	1 699 152,40	0,00	1 699 152,40	107,46	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	3 079 744,35					
Total des recettes de la section de fonctionnement		4 660 894,35	1 699 152,40	0,00	1 699 152,40		0,00

(1) Recettes justifiées non librées.

(2) Les comptes 76 pouvant figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	3 928 234,35	1 029 203,97	0,00	1 029 203,97	26,20	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	375 750,00	366 223,57	0,00	366 223,57	97,46	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	25 310,00	21 301,51	0,00	21 301,51	84,16	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 329 294,35	1 416 729,05	0,00	1 416 729,05	32,72	0,00
66	Charges financières	58 600,00	52 489,48	0,00	52 489,48	89,57	0,00
67	Charges spécifiques	98 000,00	5 221,77	0,00	5 221,77	5,27	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		4 489 994,35	1 474 440,30	0,00	1 474 440,30	32,84	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	170 900,00	169 783,91	0,00	169 783,91	99,35	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		170 900,00	169 783,91	0,00	169 783,91	99,35	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		4 660 894,35	1 644 224,21	0,00	1 644 224,21	35,28	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		4 660 894,35	1 644 224,21	0,00	1 644 224,21		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Comparatif Budget / Réalisé

Détail par article

Sélection : Sect.	Sens	Chap	Article	Opér.	Serv.	Fonc.	Période	
F	D						jusqu'au 13/01/2026	
				Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
605			Achats de matériel, équip. et travaux	0.00 €	473.60 €	0.0%	-473.60 €	0.0%
60611			Eau et assainissement	1 300.00 €	861.21 €	66.2%	438.79 €	33.8%
60612			Energie - Electricité	281 000.00 €	138 388.50 €	49.2%	142 611.50 €	50.8%
60622			Carburants	1 500.00 €	1 378.38 €	91.9%	121.62 €	8.1%
60623			Alimentation	100.00 €	0.00 €	0.0%	100.00 €	100.0%
60631			Fournitures d'entretien	400.00 €	0.00 €	0.0%	400.00 €	100.0%
60632			Fournitures de petit équipement	1 200.00 €	1 581.83 €	131.8%	-381.83 €	-31.8%
60636			Habillement et vêtements de travail	200.00 €	300.25 €	150.1%	-100.25 €	-50.1%
6064			Fournitures administratives	3 700.00 €	3 206.68 €	86.7%	493.32 €	13.3%
611			Contrats de prestations de services	694 700.00 €	644 802.56 €	92.8%	49 897.44 €	7.2%
61351			Matériel roulant	0.00 €	208.33 €	0.0%	-208.33 €	0.0%
61358			Autres	300.00 €	303.48 €	101.2%	-3.48 €	-1.2%
614			Charges locatives et de copropriété	2 200.00 €	1 983.70 €	90.2%	216.30 €	9.8%
615221			Entretien, réparations bâtiments public	600.00 €	0.00 €	0.0%	600.00 €	100.0%
615232			Entretien, réparations réseaux	2 665 634.35 €	38 411.06 €	1.4%	2 627 223.29 €	98.6%
61551			Entretien matériel roulant	1 000.00 €	1 329.99 €	133.0%	-329.99 €	-33.0%
61558			Entretien autres biens mobiliers	500.00 €	120.00 €	24.0%	380.00 €	76.0%
6156			Maintenance	12 700.00 €	10 510.09 €	82.8%	2 189.91 €	17.2%
6161			Multirisques	22 500.00 €	22 402.71 €	99.6%	97.29 €	0.4%
6168			Autres	0.00 €	900.00 €	0.0%	-900.00 €	0.0%
617			Etudes et recherches	1 500.00 €	0.00 €	0.0%	1 500.00 €	100.0%
6182			Documentation générale et technique	2 100.00 €	495.53 €	23.6%	1 604.47 €	76.4%
6184			Versements à des organismes de forma	800.00 €	340.00 €	42.5%	460.00 €	57.5%
62268			Autres honoraires, conseils	3 000.00 €	2 209.17 €	73.6%	790.83 €	26.4%
6227			Frais d'actes et de contentieux	600.00 €	0.00 €	0.0%	600.00 €	100.0%
6228			Divers	1 600.00 €	0.00 €	0.0%	1 600.00 €	100.0%
6231			Annonces et insertions	2 000.00 €	0.00 €	0.0%	2 000.00 €	100.0%
6232			Fêtes et cérémonies	8 300.00 €	11 752.20 €	141.6%	-3 452.20 €	-41.6%
6237			Publications	2 000.00 €	0.00 €	0.0%	2 000.00 €	100.0%
6251			Voyages, déplacements et missions	2 200.00 €	4 076.40 €	185.3%	-1 876.40 €	-85.3%
6261			Frais d'affranchissement	4 100.00 €	4 598.69 €	112.2%	-498.69 €	-12.2%
6262			Frais de télécommunications	2 500.00 €	2 289.56 €	91.6%	210.44 €	8.4%
627			Services bancaires et assimilés	200.00 €	26.00 €	13.0%	174.00 €	87.0%
6281			Concours divers (cotisations)	6 300.00 €	4 302.86 €	68.3%	1 997.14 €	31.7%
6283			Frais de nettoyage des locaux	3 600.00 €	3 503.15 €	97.3%	96.85 €	2.7%
62878			Remb. frais à des tiers	80 000.00 €	15 698.13 €	19.6%	64 301.87 €	80.4%
63512			Taxes foncières	1 800.00 €	1 642.91 €	91.3%	157.09 €	8.7%
6358			Autres droits	500.00 €	4.00 €	0.8%	496.00 €	99.2%
63718			Autres redevances dues à l'agence de l'	115 600.00 €	111 103.00 €	96.1%	4 497.00 €	3.9%
Total	011		Charges à caractère général	3 928 234.35 €	1 029 203.97 €	26.2%	2 899 030.38 €	73.8%
6218			Autre personnel extérieur	4 400.00 €	0.00 €	0.0%	4 400.00 €	100.0%
6332			Cotisations versées au F.N.A.L.	250.00 €	198.50 €	79.4%	51.50 €	20.6%
6336			Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000.00 €	4 645.97 €	92.9%	354.03 €	7.1%
6338			Autres impôts, taxes sur rémunérations	900.00 €	614.01 €	68.2%	285.99 €	31.8%
64111			Rémunération principale titulaires	150 000.00 €	150 230.62 €	100.2%	-230.62 €	-0.2%
64112			SFT, indemnité de résidence	4 400.00 €	4 364.40 €	99.2%	35.60 €	0.8%

SMIF 2025
Comparatif Budget / Réalisé
Détail par article

13/01/2026

15:00

Sélection : Sect.		Sens	Chap	Article	Opér.	Serv.	Fonc.	Période	
F		D						jusqu'au 13/01/2026	
Article					Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
64113	NBI				3 600.00 €	3 692.12 €	102.6%	-92.12 €	-2.6%
64118	Autres indemnités				42 500.00 €	42 825.33 €	100.8%	-325.33 €	-0.8%
64131	Rémunérations				38 400.00 €	37 503.76 €	97.7%	896.24 €	2.3%
64132	SFT, indemnité de résidence				0.00 €	1 251.70 €	0.0%	-1 251.70 €	0.0%
64138	Primes et autres indemnités				13 600.00 €	11 997.46 €	88.2%	1 602.54 €	11.8%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.				39 000.00 €	38 427.34 €	98.5%	572.66 €	1.5%
6453	Cotisations aux caisses de retraites				60 000.00 €	57 769.73 €	96.3%	2 230.27 €	3.7%
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.				2 500.00 €	2 039.76 €	81.6%	460.24 €	18.4%
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux				10 700.00 €	10 563.15 €	98.7%	136.85 €	1.3%
6475	Médecine du travail, pharmacie				500.00 €	99.72 €	19.9%	400.28 €	80.1%
Total	012	Charges de personnel et frais assimi			375 750.00 €	366 223.57 €	97.5%	9 526.43 €	2.5%
023	Virement à la section d'investissement				0.00 €	0.00 €	0.0%	0.00 €	0.0%
Total	023	Virement à la section d'investisseme			0.00 €	0.00 €	0.0%	0.00 €	0.0%
6811	Dot. amort. immos incorporelles				170 900.00 €	169 783.91 €	99.3%	1 116.09 €	0.7%
Total	042	Opérations ordre transf. entre sectio			170 900.00 €	169 783.91 €	99.3%	1 116.09 €	0.7%
651123	Aides au titre du FDPH				1 700.00 €	1 700.00 €	100.0%	0.00 €	0.0%
6541	Créances admises en non-valeur				2 000.00 €	0.07 €	0.0%	1 999.93 €	100.0%
657381	Subv. fonct. autres EPL				19 600.00 €	19 600.00 €	100.0%	0.00 €	0.0%
65888	Autres				2 010.00 €	1.44 €	0.1%	2 008.56 €	99.9%
Total	65	Autres charges de gestion courante			25 310.00 €	21 301.51 €	84.2%	4 008.49 €	15.8%
66111	Intérêts réglés à l'échéance				58 000.00 €	52 489.48 €	90.5%	5 510.52 €	9.5%
6688	Autre				600.00 €	0.00 €	0.0%	600.00 €	100.0%
Total	66	Charges financières			58 600.00 €	52 489.48 €	89.6%	6 110.52 €	10.4%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs				99 000.00 €	5 221.77 €	5.3%	93 778.23 €	94.7%
Total	67	Charges spécifiques			99 000.00 €	5 221.77 €	5.3%	93 778.23 €	94.7%
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants				3 100.00 €	0.00 €	0.0%	3 100.00 €	100.0%
Total	68	Dotations aux provisions			3 100.00 €	0.00 €	0.0%	3 100.00 €	100.0%
Total	DEPENSES				4 660 894.35 €	1 644 224.21 €	35.3%	3 016 670.14 €	64.7%

SECTION D'INVESTISSEMENT - CA 2025

		Crédits votés Budgets + DM		REALISE 2025		RESTES A REALISER SUR BP 2026		TAUX DE SUBVENTION			
N°	Opérations d'équipement	Dépenses RAR + DM	Recettes RAR + DM	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Département	Région	Feader	Agence de l'eau
51	Aménagement portails périmètre sécurité	111 000.00	66 600.00					60%			
74	Opérations sur réseau	50 000.00	30 000.00						Non voté		
79	Renouvellement équipement électro mécanique	79 629.96		-		79 629.96					
85	Travaux restructuration installations Uzore	1 364 604.96	1 578 783.00	6 347.20	1 352 731.89	358 257.76	436 000.00	60%	19%	16%	18%
86	PPI SECURISATION SIPHONS	136 153.50	83 629.00	122 522.60	73 352.00			60%			
87	PPI TRAVAUX REVETEMENTS	8 530.28						60%			
88	PPI REAMENAGEMENT BERGES	19 880.40	12 000.00					60%			
90	PPI CREATION ACCES	16 800.96	10 100.00					60%			
91	PPI ETUDE RENOUV ARTERE PONCINS	9 381.00	5 600.00					60%			
93	RETENUE ST PAUL UZORE PHASE ADM	15 485.00	30 000.00			15 485.00	30 000.00	60%			
94	DEGRILLEUR ASA DE MORNAND	7 661.03	3 092.00								
95	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES TOITURE UZORE	90 000.00				90 000.00					
	Acquisition Matériel de transport					15 000.00					
TOTAL OPERATIONS AFFECTEES		1 909 127.09	1 819 804.00	128 869.80	1 426 083.89	558 372.72	466 000.00				

Concessions droits similaires	546.56	
Installations générales agencements	11 299.00	
Matériel de bureau et informatique	11 845.56	-
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES		
TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENTS	140 715.36	1 426 083.89
OPERATIONS FINANCIERES	Dépenses	Recettes
Remboursement d'emprunt	1 005 468.50	
Emprunt Restructuration Uzore	47 682.59	
Emprunt Villeroi	32 698.30	
Exédents de fonctionnement		151 107.66
Participation des ASA desservies par Station du Mont d'Uzore		34 462.50
Participation ASA de MORNAND Dégrilleur		5 460.31
Remboursement ASA VEAUCHETTE		1 143.64
TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	1 085 849.39	192 174.11
TOTAL OPERATIONS REELLES	1 226 564.75	1 618 258.00
OPERATIONS D'ORDRE		
<i>Amortissement des immobilisations</i>	95 067.71	169 783.91
<i>Opérations patrimoniales</i>	6 260 470.99	6 260 470.99
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	6 355 538.70	6 430 254.90
TOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	7 582 103.45	8 048 512.90
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT 2024	151 784.57	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2025		314 624.88
SOLDE DES RESTES A REALISER 2025		- 92 372.72
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 31/12/2025		222 252.16

II -- EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT -- VUE D'ENSEMBLE

II					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	546,56	54,66	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	229 775,00	11 299,00	4,92	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	909 127,09	128 869,80	14,18	543 372,72
	Total des dépenses d'équipement	1 139 902,09	140 715,36	12,34	558 372,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 086 000,00	1 085 849,39	99,99	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 086 000,00	1 085 849,39	99,99	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 225 902,09	1 228 564,75	55,10	558 372,72
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	95 450,00	95 067,71	99,60	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	6 260 470,99	6 260 470,99	100,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	6 355 920,99	6 355 538,70	99,99	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	8 581 823,08	7 582 103,45	88,35	558 372,72
001	Solde d'exécution négatif reporté	151 784,57			
	Total des dépenses de la section d'investissement	8 733 607,65	7 582 103,45		558 372,72

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II -- EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT -- VUE D'ENSEMBLE.

II
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (RP + DM + PAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 111 914,00	1 426 083,89	67,53	466 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	151 107,66	151 107,66	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	39 215,00	35 606,14	90,80	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	5 460,31	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	2 302 236,66	1 618 259,00	70,29	466 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	169 783,91	99,35	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	170 900,00	6 260 470,99	100,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement					
		6 431 370,99	6 430 254,90	99,98	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice					
		8 733 607,65	8 048 512,90	92,16	466 000,00
001 Solde d'exécution positif reporté					
		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement					
		8 733 607,65	8 048 512,90		466 000,00

(1) Recettes justifiées non tirées.
(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
(4) DI 040 = RF 042
(5) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) DI 041 = RI 041
(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

		RESTES A REALISER A REPORTER SUR LE BUDGET 2026	
N°	Opérations d'investissement	Dépenses	Recettes
79	Renouvellement équipements électro mécaniques Uzore et Vignasses	79 629.96	
85	Travaux restructuration installations Uzore DUP	358 257.76	
	Participation Communauté de Communes Forez Est		314 000.00
	Participation Loire Forez Agglomération		122 000.00
93	RETENUE ST PAUL PHASE ADMINISTRATIVE	15 485.00	30 000.00
95	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES TOITURE UZORE	90 000.00	
	Matériel de transport	15 000.00	
	TOTAL	558 372.72	466 000.00
	SOLDE	- 92 372.72	

NOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 760 700
	RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	1 408 120
	DEFICIT	- 352 580
	TOTAL DES DEPENSES	1 927 900
détail des dépenses supérieures à 5 000 €	Rappel BP & DM 2025	Projet BP 2026
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 911 360	1 760 700
Charges à caractère général :	1 349 600	1 290 250
Energie électricité : Pour 2026 année moyenne des 5 dernières années	281 000	202 000
Télégestion Bureau	15 000	15 000
Station Mont Uzore (C2)	236 000	170 000
Station Vignasses(C3)	30 000	17 000
Prestations de services	694 700	615 500
<u>Lot 1 Exploitation du Canal</u>		
Prix 1-1 Exploitation des ouvrages	293 200	295 000
Prix 1-2 Renouvellement programmé a)	45 000	45 000
Prix 1-3 Renouvellement sur bordereau a)	25 000	25 000
Prix 1-5 Prestations complémentaires Travaux chômage 2026	170 000	100 000
<u>Sous Total Lot 1</u>	533 200	465 000
<u>Lot 2 Espaces verts</u>		
Prix 2-1 Entretien courant	71 000	73 000
Prix 2-2 Prestations complémentaires Bons de commandes en cours de signature	45 000	32 000
<u>Sous Total Lot 2</u>	116 000	105 000
<u>Lot 3 Exploitation St Cyprien Andrézieux et réseau</u>		
Prix 3-1 Exploitation des ouvrages	28 000	28 000
Prix 3-2 Renouvellement sur bordereau a)	10 000	10 000
Prix 3-4 Prestations complémentaires	1 500	1 500
<u>Sous Total Lot 3</u>	39 500	39 500
<u>Mission SPS</u>	6 000	6 000
Travaux entretien	87 000	86 000
Elagage		15 000
Clôtures création et renouvellement	4 000	5 000
Signalisation	6 000	6 000
Curage contre fossés, siphons	25 000	15 000
Divers	10 000	10 000
Provision travaux de réparation ouvrage d'art + réseau	16 000	10 000
Elargissement de berges	6 000	10 000
Plantation Station Mont d'Uzore		5 000
Pêche et sauvetage		5 000
Villeroi suivi espèces protégées		5 000
Renouvellement des équipements électromécaniques pour	20 000	

Maintenance	12 700	21 500
BERGER LEVRAULT (comptabilité et RH)		3 600
ASA Périmètre JVS (ASA et Facturations)		1 900
EVOLUTION 42 Photocopieur		1 500
VERITAS (installation électrique)		900
AED Extincteurs bureaux		300
SITE ON LINE Hébergement site internet		300
JL SYSTEMS Téléphonie		350
Divers		310
MAG PRO climatisation		250
PITNEY BOWES (machine affranchir)		800
INFORMA sauvegarde externe serveur		1 200
INFORMA Serveur et ordinateurs		2 000
PRESENCE VERTE (travailleurs isolés)		500
Outil de Gestion Patrimoniale		1 650
3P Gestion marchés publics		5 940
Assurance	22 500	23 550
RC - Bâtiment communal + multirisques+ pièces de raccords+ véhicule+ Villeroi	17 300	18 150
Dommmages aux biens	5 200	5 400
Honoraires	3 000	60 650
Etude juridique		30 000
Outil de gestion patrimoniale		27 000
Assistance ASA INFO	-	650
Divers	3 000	3 000
Concours divers	6 300	8 000
CDG42 Inspection, Déontologue, Retraite	750	750
CDG42 Accompagnement recrutement		1 700
ANASP	600	600
Collecte courrier LA POSTE	2 000	2 000
SIEL Adhésion GROUPEMENT ACHAT	2 000	2 000
Lutte contre les rats musqués	500	500
Divers	450	450
Remboursement de frais :	80 000	13 000
Analyses d'eau	12 000	13 000
Energie réservée N-1 trop perçu, reçue en acompte 2024 : 103 000 €	68 000	-
Autres Impôts	115 600	230 000
Redevance Agence de l'Eau prélèvement année 2025	115 000	230 000
INERIS	600	
Charges de personnel :	375 750	384 500
Personnel extérieur	4 400	
Rémunération personnel titulaire	150 000	128 000
Supplément familial et NBI titulaire	8 000	7 100
Régime indemnitaire titulaire	42 500	45 000
Rémunération personnel non titulaire	38 400	56 000
Supplément familial non titulaire		1 400
Régime indemnitaire non titulaire	13 600	21 500
Cotisations URSSAF	39 000	45 000
Cotisations Retraite	60 000	55 000
Cotisations Chômage	2 500	3 500
Participations assurance santé et prévoyance	0.91% de la masse salariale	3 500
Cotisations CDG CNFPT autres	6 150	6 400
Contrat de Assurance Statutaire CIGAC	10 700	11 900
Médecine Pharmacie	500	200

Autres charges de gestion courante :	25 310	22 600
Comité d'œuvres sociales du personnel :	19 600	18 500
Aides FDPH	1 700	-
Annulation titres exercices précédents	2 010	2 100
Créances admises en non valeur	2 000	2 000
Charges financières : intérêts des emprunts	58 600	43 600
Retenue Villeroi	1 000	600
Travaux Restructuration Uzore Banque des Territoires (600 000 €)	21 200	20 400
Travaux Restructuration Uzore Caisse Epargne court terme (2 000 000 €)	12 300	
Travaux Restructuration Uzore Crédit Agricole (600 000 €)	23 500	22 000
Autres frais	600	600
Dotations aux amortissements : Opérations d'ordre	170 900	167 200
<i>Les crédits dégagés par les amortissements sont transférés en section d'investissement pour 2026 : 167 200 - 95 100 = 72 100 €</i>		

Les dépenses ont été calculées avec :

- * pour l'achat d'énergie sur une année moyenne avec le prix du marché 2026 (hausse de 11% par rapport à 2025)
- * pour les Prestations de services Lot 1 Exploitation du canal avec des prestations complémentaires concernant :
 - 100 000 € de travaux à réaliser pendant le chômage 2026
 - * pour les travaux d'entretien le crédit a été ramené à 86 000 €
 - * pour les honoraires : 57 000 € pour l'étude juridique et l'outil de gestion patrimoniale
 - * pour les redevances Agence de l'eau :prélèvement 2025
 - * pour le personnel : un emploi de Chargé de mission Connaissance Eau Territoire a été prévu sur une période 9 mois (32 000 €)

TOTAL DES RECETTES	4 637 892.54
dont excédent de Fonctionnement reporté	3 134 672.54
RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	1 408 120.00

TOTAL DES RECETTES	1 485 700	1 503 220.00
---------------------------	------------------	---------------------

Les prévisions ont été calculées avec 1% d'inflation sauf pour le secrétariat des ASA

Atténuation de charges			Supplément familial		3 700		2 000	
DISTRIBUTION D'EAU dont irrigation et eau pour la consommation humaine					998 090		1 073 600	
GRAVITAIRE					74 055		72 700	
		Gravitaire Rigoles			19 096		17 698	
		Gravitaire Branche Principale			19 610		19 845	
		Aspersions Branche Principale			32 060		31 835	
		Aspersions Rigoles			3 289		3 322	
MONTVERDUN		Part Fixe 34 160			47 705		55 900	
		m3 2025: 188 210 21 740						
ST CYPRIEN		Part fixe 48 700			57 355		69 375	
		m3 2025 : 190 257 20 675						
A.S.A.								
Acompte 3/4 moyenne	7 832 347	0.05025 €	393 575			371 229		438 015
Solde m3 2025	1 042 741	0.04975 €	51 876					
Rabais 2% paiement délai	371 788	2%	7 436					
PRISE INCENDIE		Tarif actualisé en fonction formule de révision			12 680		12 250	
INDUSTRIELS					8 656		6 910	
SOUS TOTAL IRRIGATION					571 680		655 150	
EAU POUR LA CONSOMMATION HUMAINE :								
Communauté de communes Forez Est					226 410		220 050	
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION					200 000		198 400	
SOUS TOTAL EAU CONSOMMATION HUMAINE					426 410		418 450	
REDEVANCE AGENCE EAU prélèvement 2024 pour les ASA et secteur gravitaire ET 2025 pour les périmètres de Montverdun et St Cyprien Andrézieux					264 000		106 500	
Antérieurement il était prévu la même somme en dépenses et recettes, si nous avons fait pareil il y aurait eu 123 500 € déficit en moins (230 000 - 106 500)								
LOCATIONS DIVERSES					200		1 200	
Tarif augmenté selon indice fermages								
REMBOURSEMENT D'ANALYSES					12 000		13 000	
CCFE								

74758 - PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS don			154 700	170 810
Concours aux ASA pour secrétariat			42 100	59 310
ASA DE RIVAS				7 000
ASA adhérentes au SMIF		Hausse de 25%		52 310
1 ASA moins de 10 adhérents	1 790 €	1	1 790 €	
18 ASA plus de 10 adhérents	2 740 €	18	49 320 €	
frais de timbres	1 200 €			
Participation groupement achat énergie électrique SIEL			1 500	1 500
Parts exploitation station des Vignasses : remboursement ASA m3 + fixe 2025 répercussion des charges réelles (Provisoire estimation) Les charges de renouvellement des équipements sont prévues en recettes d'investissement			12 500	12 500
Parts exploitation station des Monts D'Uzore : remboursement ASA m3 + fixe 2025 répercussion des charges réelles (Provisoire estimation). Les charges de renouvellement des équipements sont prévues en recettes d'investissement			98 000	97 000
Participation ASA guichet unique INERIS N-1			600	500
747888 - PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES:				
Energie réservée station Mont d'Uzore et Vignasses sur les MWh 2025 Provisoire			27 000	15 000
74888 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS : m3 économisés Grangent			26 000	26 000
Autres produits divers de gestion courante			10	10
Amortissement subvention			95 450	95 100

CONCLUSION

Ce projet de budget 2026 présente un déficit de 352 580 € malgré une baisse des dépenses et des recettes 2026 par rapport à 2025 :

	<i>Rappel BP & DM 2025</i>	<i>Projet BP 2026</i>
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 911 360	1 760 700
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 485 700	1 408 120

La saison d'irrigation 2025 se caractérise par une consommation d'eau normale pour l'irrigation, il a été consommé de 10 316 391 m3.

Ce budget a été calculé :

- avec l'inflation connue à ce jour soit 1 % sur les tarifs de distribution d'eau pour l'irrigation recette supplémentaire de 5 500 €
- avec l'intégration de l'ASA de RIVAS soit une recette supplémentaire de 7 000 €
- avec une hausse de 25% sur le tarif du secrétariat des ASA adhérentes au SMIF soit une recette supplémentaire de 10 220 €

- avec le décalage des années de prélèvements pour l'Agence de l'Eau (2024 et 2025)
- avec le rabais de 2% pour paiement dans les délais des m3 distribués aux ASA : faut-il pérenniser ce rabais ?
- avec la dépense "Etude Juridique" non financée
- avec la dépense du recrutement d'un "Chargé de mission" financé à 100% par le SMIF

A voter :	Pourcentage de hausse des tarifs distribution d'eau :	
	Pourcentage de hausse des tarifs secrétariat des ASA	
	Rabais de 2% pour paiement dans les délais des m3 distribués aux ASA	

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL PAR ARTICLE										III
										B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 660 894,35	0,00	0,00	1 927 900,00	1 927 900,00	0,00	1 927 900,00	1 927 900,00
011	Charges à caractère général (4)	3 928 234,35	0,00	0,00	1 305 000,00	1 305 000,00	0,00	1 305 000,00	1 305 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60611	Eau et assainissement	1 300,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
60612	Energie - Electricité	281 000,00	0,00		202 000,00	202 000,00	0,00	202 000,00	202 000,00
60622	Carburants	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentation	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
60636	Habillage et vêtements de travail	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	3 700,00	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
611	Contrats de prestations de services	694 700,00	0,00		615 500,00	615 500,00	0,00	615 500,00	615 500,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	300,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 200,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 665 634,35	0,00		86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	12 700,00	0,00		21 500,00	21 500,00	0,00	21 500,00	21 500,00
6161	Multirisques	22 500,00	0,00		23 550,00	23 550,00	0,00	23 550,00	23 550,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6182	Documentation générale et technique	2 100,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	800,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 000,00	0,00		60 650,00	60 650,00	0,00	60 650,00	60 650,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6228	Divers	1 600,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 300,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00

SMIF - SMIF - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6237	Publications	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 200,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 100,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6262	Frais de télécommunications	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 300,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 600,00	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
62878	Remb. frais à des tiers	80 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
63512	Taxes foncières	1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6358	Autres droits	500,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
63718	Autres	115 600,00	0,00		230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	375 750,00	0,00		384 500,00	384 500,00		384 500,00	384 500,00
6218	Autre personnel extérieur	4 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000,00	0,00		5 200,00	5 200,00		5 200,00	5 200,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	900,00	0,00		900,00	900,00		900,00	900,00
64111	Rémunération principale titulaires	150 000,00	0,00		128 000,00	128 000,00		128 000,00	128 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 400,00	0,00		4 400,00	4 400,00		4 400,00	4 400,00
64113	NBI	3 600,00	0,00		2 700,00	2 700,00		2 700,00	2 700,00
64118	Autres Indemnités	42 500,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
64131	Rémunérations	38 400,00	0,00		56 000,00	56 000,00		56 000,00	56 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
64138	Primes et autres indemnités	13 600,00	0,00		21 500,00	21 500,00		21 500,00	21 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	39 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	60 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	2 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	10 700,00	0,00		11 900,00	11 900,00		11 900,00	11 900,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	25 310,00	0,00	0,00	22 600,00	22 600,00	0,00	22 600,00	22 600,00
651123	Aides au titre du FDPH	1 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	19 600,00	0,00		18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00
65888	Autres	2 010,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 329 294,35	0,00	0,00	1 712 100,00	1 712 100,00	0,00	1 712 100,00	1 712 100,00
66	Charges financières	58 600,00	0,00		43 600,00	43 600,00		43 600,00	43 600,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	58 000,00	0,00		43 000,00	43 000,00		43 000,00	43 000,00
6688	Autres	600,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
67	Charges spécifiques (4)	99 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	99 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 100,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 100,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		160 700,00	0,00	0,00	48 600,00	48 600,00		48 600,00	48 600,00
Total des dépenses réelles		4 488 994,35	0,00	0,00	1 760 700,00	1 760 700,00	0,00	1 760 700,00	1 760 700,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	170 900,00			167 200,00	167 200,00		167 200,00	167 200,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	170 900,00			167 200,00	167 200,00		167 200,00	167 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		170 900,00			167 200,00	167 200,00		167 200,00	167 200,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice

0,00

III -- VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 581 150,00	0,00	1 503 220,00	1 503 220,00	1 503 220,00
013	Atténuations de charges (3)	3 700,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 700,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 274 290,00	0,00	1 194 300,00	1 194 300,00	1 194 300,00
7011	Ventes d'eau	998 090,00	0,00	1 073 600,00	1 073 600,00	1 073 600,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	264 000,00	0,00	106 500,00	106 500,00	106 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
70878	Remb. frais par des tiers	12 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	207 700,00	0,00	211 810,00	211 810,00	211 810,00
74758	Participation autres groupements	154 700,00	0,00	170 810,00	170 810,00	170 810,00
747888	Autres	27 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74888	Autres	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
75888	Autres	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des recettes de gestion des services		1 485 700,00	0,00	1 408 120,00	1 408 120,00	1 408 120,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 485 700,00	0,00	1 408 120,00	1 408 120,00	1 408 120,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	95 450,00		95 100,00	95 100,00	95 100,00
777	Rec... subv inv transférées opte résultat	95 450,00		95 100,00	95 100,00	95 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		95 450,00		95 100,00	95 100,00	95 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 045 147.16	RECETTES	1 045 147.16
Opérations en cours restes à réaliser (voir liste)	558 372.72	Opérations en cours restes à réaliser (voir liste)	466 000.00
Opération individualisées			
Nouvelles opérations à budgéter			
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
PPI 2026	96	Subvention Département 50%	125 000.00
Acquisition logiciels pour chargé de mission et SIG		Subvention non connue	
Acquisition autres matériels pour chargé de mission et SIG		Subvention non connue	
Acquisition matériel informatique pour chargé de mission et SIG		Subvention non connue	
Total opérations individualisées		Total opérations individualisées	125 000.00
Opérations financières			
Dépenses financières		Recettes financières	
Annuité part capital emprunt Villeroi		Participation Investissement Renouvellement équipements Les Vignasses	8 850.00
Annuité emprunt Restructuration Uzore Banque des Territoires		Participation Investissement Renouvellement équipements Mont Uzore	14 700.00
Annuité emprunt Restructuration Uzore Crédit Agricole		Créances ASA VEAUCHETTE	1 145.00

		Créances ASA MORNAND : participation dégrilleur	5 500.00
		Créances ASA desservies par Station Mont d'Uzore : 37.50 € /ha	34 500.00
Total dépenses financières	86 960.00	Total recettes financières	64 695.00
Opérations non individualisées			
Réserve pour travaux	42 714.44		
Acquisition matériel informatique	2 000.00		
Total opérations non individualisées	44 714.44		-
Opérations d'ordre			
Dépenses d'ordre d'investissement		Recettes d'ordre d'investissement	
Provisions dotations aux amortissements	95 100.00	Amortissements immobilisations	167 200.00
		Virement de la section de fonctionnement (1068)	
Total dépenses d'ordre	95 100.00	Total recettes d'ordre	167 200.00
Solde d'exécution reporté N-1		Solde d'exécution reporté N-1	222 252.16

		RESTES A REALISER A REPORTER SUR LE BUDGET 2026	
N°	Opérations d'investissement	Dépenses	Recettes
79	Renouvellement équipements électro mécaniques Uzore et Vignasses	79 629.96	
85	Travaux restructuration installations Uzore DUP	358 257.76	
	Participation Communauté de Communes Forez Est		314 000.00
	Participation Loire Forez Agglomération		122 000.00
93	RETENUE ST PAUL PHASE ADMINISTRATIVE	15 485.00	30 000.00
95	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES TOITURE UZORE	90 000.00	
	Matériel de transport	15 000.00	
	TOTAL	558 372.72	466 000.00
	SOLDE	- 92 372.72	

NOTE TARIFICATION 2026

► Tarif distribution d'eau pour l'irrigation :

Décisions ROB 2026 :

➤ **Hausse des tarifs de 1%**

➤ **Rabais de 2% pour paiement dans les délais par les ASA :** Très peu d'ASA étant dans une situation de retard de paiement, la suppression de ce rabais sera rediscutée lors du vote du budget 2027

- Irrigation gravitaire

Souscription	Tarif proposé
HECTARES	324.10 / ha
MINIMUM	160.90 unité
L/S AGRICOLE	273.10 / l/s
L/S JARDIN	212.90 / l/s
L/S COLLECTIF	103.00 / l/s
FORFAIT JARDIN	139.60 unité
ABONNEMENT DOMESTIQUE	33.20 unité
ABREUVEMENT GRAVITE	139.60 unité
L/S INDUSTRIEL	4 326.70 / l/s
L/S INDUSTRIEL OCCASIONNEL	5 230.79 / l/s

- Associations Syndicales Autorisées

Rappel m ³ 2025	0.04975 € / m ³
m ³ 2026	0.05025 € / m ³

Pour mémoire

<u>Rabais de 2% paiement sous 30 jours</u>	
base du rabais (HT N-1)	Montant du rabais
371 788.39	7 435.77

- Périmètre St Cyprien Andrézieux

Hausse des tarifs de 1% sur part proportionnelle et fixe

	Rappel m ³ 2025	m ³ 2026
<u>Usage agricole</u>		
Eté	0.1090€	0.1101 €
Hiver	0.2006 €	0.2026 €
<u>Usage jardin</u>		
Eté < 350 m3	0.1090 €	0.1101 €
> 351 m3	0.3340 €	0.3373 €
Majoration fourniture hivernale	0.0963 €	0.0973 €

Débit		Hectare	Fonctionnement 2026 € HTVA
en m3/h	en l/s		
5.4	1.5	2.5	906
7.2	2	3.33	1 212
10.8	3	5	1 818
14.4	4	6.67	2 426
21.6	6	10	3 637
27	7.5	12.5	4 547
32.4	9	15	5 454
43.2	12	20	6 257

Coût moyen d'une borne de 21.60 m3/h avec 18 000 m3 (hors redevance Agence de l'eau) :

559 € / ha base 2026 et avec m3 base 2025

- Périmètre de Montverdun

Hausse des tarifs de 1% sur part proportionnelle et fixe

	Rappel m ³ 2025	m ³ 2026
<u>Usage agricole</u>		
Eté	0.1153 €	0.1165 €
<u>Usage Jardin</u>		
Eté < 350 m3	0.1153 €	0.1165 €
> 351 m3	0.3432 €	0.3466 €

Débit		Hectare	Fonctionnement 2026 € HTVA
en m3/h	en l/s		
5.4	1.5	2.5	585
7.2	2	3.33	778
10.8	3	5	1 167
14.4	4	6.67	1 546
21.6	6	10	2 316
27	7.5	12.5	2 891
32.4	9	15	3 468
43.2	12	20	4 618
54	15	25	5 771
72	20	33.33	7 688

Coût moyen d'une borne de 21.60 m3/h avec 18 000 m3 (hors redevance Agence de l'eau) :
441.30 € / ha base 2026 et avec m3 base 2025

► **Tarif Agence de l'Eau**

Concession gravitaire :

Le tarif 2026 concerne les prélèvements de l'année 2024, la facture payée est répercutée sur tous les abonnements

	Rappel Tarif 2025	<u>Tarif 2026</u>
Hectare gravité	45.00 l'ha	35.50 l'ha
Minimum et l/s jardin	11.20 l'un	9.00 l'un
Forfait jardin & Abonnement Domestique	4.50 l'un	3.60 l'un
l/s agricole, aspersion, collectif	80.30 le l/s	63.40 le l/s

Périmètre de St Cyprien et Montverdun :

<u>Périmètre de St Cyprien</u>	
Redevance Agence de l'eau m3 2025	0.0206 € /m3 borne agricole et usage jardin
<i>Rappel Redevance Agence de l'eau m3 2024</i>	<i>0.0269 € /m3 borne agricole et usage jardin</i>
<u>Périmètre de Montverdun</u>	
Redevance Agence de l'eau m3 2025	0.0206 € /m3 borne agricole et usage jardin
<i>Rappel Redevance Agence de l'eau m3 2024</i>	<i>0.0196 € /m3 borne agricole et usage jardin</i>

► **Secrétariat des ASA :**

► **Hausse de tarifs de 25%**

Proposition de hausse pour cette année ensuite ce tarif sera recalculé pour approcher à terme du le coût réel

	<i>Rappel 2025</i>	Tarif 2026
ASA Adhérentes moins de 10 adhérents	<i>1 434.00 €</i>	1 790.00 €
ASA Adhérentes plus de 10 adhérents	<i>2 190.00 €</i>	2 740.00 €

► **Mission de Conseil administratif :**

► **Hausse des tarifs de 1%**

808 € HT pour une journée

404 € HT pour une demi-journée

► **Contribution groupement achats d'énergies 2025:**

à refacturer aux ASA ayant intégré le groupement d'achat

Part fixe : 18.75 € par ASA

Part variable :0.50 € par Mwh

► **Contribution au Guichet Unique INERIS pour 2025 :**

La dépense est de 356 € pour 5 ASA couvrant 9 communes : faut-il refacturer aux ASA répertoriées sur le guichet unique pour le traitement des DICT car cela oblige le SMIF à établir 5 factures , les déposer sur le portail Chorus Pro, 5 titres et 5 mandats. Coût de traitement élevé pour la dépense. Proposition de ne pas refacturer cette dépense

► **Part Exploitation des réseaux desservis par les stations du Mont d'Uzore et des Vignasses et Part renouvellement des équipements des stations du Mont d'Uzore et Vignasses pour l'année 2025 :**

Les ASA desservies au titre de la saison 2025 remboursent au SMIF en 2025 les charges réelles de fonctionnement et de renouvellement, toutes les charges n'étant pas encore connues à ce jour,

► **Ces tarifs seront votés ultérieurement lorsque le bilan de l'année 2025 sera complet.**

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX**
Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 27 JANVIER 2026****OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DU SMIF –
ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST (CCFE)**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à **l'unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres et 4 membres représentés par pouvoir accordé, soit **15 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	10-	M. SANIAL Jean
2-	Mme BROSSE Chantal	11-	M. VERNET Gérard
3-	M. COUCHAUD Patrice	12-	
4-	M. DALBEGUE Gérard	13-	
5-	M. FRECON Laurent	14-	
6-	M. FRECON Sébastien	15-	
7-	M. OGIER Yvan	16-	
8-	M. PALIARD Rambert	17-	
9-	M. REBOUX Georges	18-	

Absents avec excuses : M. CHARRETIER Nicolas - Mme DARFEUILLE Marianne – M. REVEILLE Yves**Absents représentés :** Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal
M. CHAZAL Jacques donne pouvoir à M. REBOUX Georges
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à M. DALBEGUE Gérard
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves**Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**Monsieur Le Président rappelle que la Ville de Feurs a transféré sa compétence Eau Potable à la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) à compter du 1^{er} janvier 2026. CCFE a désigné son représentant au sein du SMIF.

Par conséquent, l'adhésion au SMIF de CCFE doit être mise en œuvre. Une modification des statuts doit être faite pour réaliser cette adhésion.

Mr le Président précise que, selon l'article L5721-2-1 du CGCT, la majorité des deux tiers des membres qui compose le Comité Syndical doit être requise pour que les modifications statutaires puissent être décidées. Le Comité doit délibérer sur cette adhésion.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- approuve l'adhésion de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST (CCFE),
- sollicite de ce fait la modification des statuts du SMIF telle que présentée,
- délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

**COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 27 janvier 2026**

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire,
Georges REBOUX

P.J. : - statuts du SMIF modifié



Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Bureaux : Immeuble Le Vauban, 2^{ème} étage, Parc des Comtes du Forez

Tél. : 04 77 96 10 39 – contact@smif42.fr

Adresse postale : S.M.I.F. - 1, rue Michel Portier - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

ARTICLE 1

Il est constitué entre :

- a) LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE
- b) Les Communes d'ANDREZIEUX-BOUTHEON, BOISSET-SAINT-PRIEST, BOISSET-LES-MONTROND, BONSON, BUSSY-ALBIEUX, CHALAIN-LE-COMTAL, CHALAIN-D'UZORE, CHAMBEON, CHAMPDIEU, CRAINTILLEUX, FEURS, GREZIEUX-LE-FROMENTAL, L'HOPITAL-LE-GRAND, MAGNEUX-HAUTE-RIVE, MARCILLY-LE-CHATEL, MARCOUX, MONTBRISON, MONTVERDUN, MORNAND, PONCINS, PRALONG, PRECIEUX, SAINT CYPRIEN, SAINT ETIENNE-LE-MOLARD, SAINTE FOY-SAINT SULPICE, SAINT GEORGES-HAUTE-VILLE, SAINT JUST-SAINT RAMBERT, SAINT MARCELLIN-EN-FOREZ, SAINT PAUL-D'UZORE, SAINT ROMAIN-LE-PUY, SAVIGNEUX, SURY-LE-COMTAL, TRELINS, UNIAS, VEAUCHETTE,
- c) Les intercommunalités de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION et de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST
- d) Les Associations Syndicales Autorisées d'irrigation de BOISSET-SAINT PRIEST, de CHALAIN-LE-COMTAL, de CHALAIN-D'UZORE, de CHAMBEON, de CHAMPDIEU, de COLOMBARD et L'OZON à Sury-le-Comtal, de CRAINTILLEUX-SURY, de l'Artère de GREZIEUX-LE-FROMENTAL, du SECTEUR de L'HOPITAL-LE-GRAND, de MAGNEUX-HAUTE-RIVE, des MONTS DU SOIR à Trelins, de MORNAND, de LA PRA à Bussy-Albieux, du POULAILLER à Savigneux, de PRALONG, de ROZET et ABOEN à Saint Marcellin-en-Forez, de SAINT RAMBERT et de MONTJONIER, de VEAUCHETTE, de VILLEDIEU à St Etienne-le-Molard.
- e) LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE

Un SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ (S.M.I.F)

ARTICLE 2

Le Syndicat assure par transfert de compétence du Département, la gestion et l'entretien du Canal du Forez et de ses dépendances.

Le Conseil Départemental de la Loire conserve à sa charge les gros travaux de renouvellement de génie civil et des ouvrages d'art, le renouvellement des canalisations d'une longueur supérieur à 7 ml, dont il est propriétaire, et le renouvellement des vannes des Miauds et de Frécon.

Le Syndicat peut, avec l'accord du Département, réaliser des travaux d'amélioration des ouvrages.

Le Syndicat met en œuvre les mesures administratives et réalise les travaux nécessaires à la protection de la ressource en eau.

Le Syndicat est compétent pour assurer la fourniture d'eau brute.

Le Syndicat peut également assurer, en application des articles L 151-36 du Code Rural et L 211-7 du Code de l'Environnement, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de toute opération ou équipement en matière d'irrigation de la plaine du Forez ou d'approvisionnement en eau à partir du Canal du Forez ou à partir de ressources de substitution. Il peut avec l'accord du Département utiliser l'eau pour la production d'énergie.

Le Syndicat Mixte est habilité à prêter son concours technique et administratif aux Collectivités ou Etablissements Publics.

Dans le cadre de la coopération intercommunale et de la mutualisation entre personnes publiques, le Syndicat peut, à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public non membre, à titre accessoire et ponctuel, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et conclure à ce titre des conventions avec ces collectivités.

ARTICLE 3

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée. Son siège social est établi à la Sous-Préfecture de MONTBRISON (Loire). Il a toutefois établi un siège administratif distinct.

ARTICLE 4

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé comme suit :

- 6 représentants désignés par le Conseil Départemental dont au moins 5 Conseillers Départementaux.
- 5 représentants des Communes.
- 1 représentant de l'intercommunalité Loire Forez Agglomération.
- 1 représentant de l'intercommunalité de la Communauté de communes de Forez-Est.
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture.
- 6 représentants des Associations Syndicales Autorisées d'irrigation.

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE :

Les représentants du Conseil Départemental de la Loire sont désignés pour 3 ans, au plus tard 3 mois après la date de l'élection de l'Assemblée départementale. Si, pendant cette durée, des modifications doivent intervenir, l'Assemblée départementale procède à une nouvelle désignation.

REPRESENTATION DES COMMUNES :

En application des articles L5721-2 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Conseil municipal désigne, parmi ses membres, son représentant au Syndicat Mixte.

Ce représentant sera convoqué à la réunion du collège des communes adhérentes au Syndicat Mixte au cours de laquelle l'élection des représentants des communes au Comité du Syndicat Mixte sera organisée.

Chaque représentant, pourra, en cas d'empêchement, se faire représenter par un Conseiller municipal.

Dans l'hypothèse où tous les représentants ou leurs Fondés de Pouvoirs, dûment convoqués par le Président, ne seraient pas tous présents pour l'élection, cette dernière pourrait être valablement acquise dès lors que serait présente la majorité au moins des membres convoqués.

Les représentants des Communes au sein du Comité du Syndicat Mixte sont élus à bulletins secrets et à la majorité absolue ; si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les représentants des Communes au sein du Comité du Syndicat Mixte sont élus après chaque élection municipale.

Le lieu, le jour et l'heure de l'élection sont fixés par le Président du Syndicat Mixte. Elle aura lieu, au plus tard, 3 mois après la date des élections municipales.

Entre deux élections municipales, si un mandat de représentant communal se trouve vacant, le Conseil municipal concerné désigne un nouveau représentant.

REPRESENTATION DES INTERCOMMUNALITES :

Après chaque élection municipale, chaque Conseil Communautaire de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION désigne son représentant au Syndicat Mixte dans un délai de 3 mois.

Si, entre deux élections municipales, des modifications doivent intervenir, chaque Conseil Communautaire de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION procède à une nouvelle désignation.

REPRESENTATION DES ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES D'IRRIGATION (ASA) :

Au sein de chaque ASA, chaque Syndicat désigne, parmi ses membres, son représentant au Syndicat Mixte.

Ce représentant sera convoqué à la réunion du collège des ASA adhérentes au Syndicat Mixte au cours de laquelle l'élection des représentants des ASA au Comité du Syndicat Mixte sera organisée.

Chaque représentant, pourra, en cas d'empêchement, se faire représenter par un membre du Syndicat de l'ASA.

Dans l'hypothèse où tous les représentants ou leurs Fondés de Pouvoirs, dûment convoqués par le Président, ne seraient pas tous présents pour l'élection, cette dernière pourrait être valablement acquise dès lors que serait présente la majorité au moins des membres convoqués.

Les représentants des ASA au sein du Comité du Syndicat Mixte sont élus à bulletins secrets et à la majorité absolue ; si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a alors lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les représentants des ASA sont élus après chaque élection municipale.

Le lieu, le jour et l'heure de l'élection sont fixés par le Président du Syndicat Mixte. Elle aura lieu, au plus tard, 3 mois après la date des élections municipales.

Entre deux élections municipales, si un mandat de représentant d'ASA se trouve vacant, le Syndicat de l'ASA concernée désigne un nouveau représentant.

REPRESENTATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE :

Après chaque élection de la Chambre d'Agriculture, cette dernière désigne son représentant au Syndicat Mixte dans un délai de 3 mois.

Si, entre deux élections de la Chambre d'Agriculture, des modifications doivent intervenir, cette dernière procède à une nouvelle désignation

ARTICLE 5

Le Comité Syndical élit parmi ses membres son Bureau qui est composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire et de 6 autres membres.

Le Bureau est élu chaque fois qu'il y a eu une nouvelle élection des représentants au Comité syndical des communes ou des ASA ou bien une nouvelle désignation des représentants du Département.

ARTICLE 6

Le Comité Syndical prend toutes les décisions nécessaires à l'administration du Syndicat. Il peut donner délégation au Président ou au Bureau Syndical sauf pour le vote du budget et l'examen du ~~compte administratif~~ compte financier.

ARTICLE 7

Pour mener à bien sa mission et en particulier des opérations d'entretien, le Syndicat Mixte pourra procéder au recrutement de personnel nécessaire dont le statut sera celui prévu par le Code Général de la fonction Publique.

ARTICLE 8

Le Président du Bureau Syndical assure l'exécution des décisions du Comité Syndical et du Bureau Syndical. Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat. Il peut déléguer partie de ses pouvoirs aux Vice-Présidents.

Le Président nomme, sur avis du Bureau, le personnel du Syndicat dont le principe de recrutement a été décidé par le Comité Syndical.

Le Président présente le budget et les comptes au Comité qui a seule qualité pour les voter et les approuver.

D'une façon générale, il représente le Syndicat, notamment pour ester en justice.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par un Vice-Président.

ARTICLE 9

Les fonctions de Receveur du Syndicat sont exercées par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de MONTBRISON.

ARTICLE 10

Le budget du Syndicat comprend :

1°) En recettes.

- Les produits de la vente et des redevances pour usage de l'eau distribuée et véhiculée par les ouvrages du Syndicat.
- Les contributions financières des Collectivités adhérentes représentatives de leurs charges respectives résultant de l'exécution des travaux exécutés par le Syndicat.
- Les sommes versées par les Collectivités en échange des services rendus.
- Les taxes prévues par la législation en vigueur.
- Les subventions éventuelles de l'Etat, du Département ou autres Collectivités et Organismes s'intéressant à l'œuvre du Syndicat.
- Les emprunts éventuellement contractés.
- Les produits des ventes de matériel réformé.
- Les revenus de biens meubles et immeubles.
- Les intérêts des fonds placés.
- Les produits des dons et legs.
- Et toute autre recette prévue par la législation.

2°) En dépenses.

- Les dépenses de fonctionnements (personnel et matériel comprenant notamment le coût des diverses opérations et travaux exécutés en régie par le Syndicat).
- Les annuités des emprunts contractés.
- Le montant des marchés éventuellement confiés à une entreprise.
- Les acquisitions immobilières et mobilières et les divers frais s'y rapportant.
- Les constructions, aménagements, location, répartitions et entretien des locaux nécessaires au Syndicat.
- Et toute autre dépense prévue par la législation.

ARTICLE 11

Les tarifs devront être établis de manière à réaliser l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Si, en fin d'exercice, il existe un excédent de recette, le montant sera affecté en priorité à la couverture du besoin d'autofinancement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) et pour le reste à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur, compte 110) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Si les dépenses d'un exercice s'avèrent supérieures aux recettes, le déficit sera imputé sur le report à nouveau (solde créditeur), puis en cas d'insuffisance pris en charge à raison de 6/20^{ème} par le Département, 5/20^{ème} par les Communes, 2/20^{ème} par les intercommunalités, 6/20^{ème} par les associations et 1/20^{ème} par la Chambre d'Agriculture.

Les conditions de sous-répartition du déficit éventuel entre les différentes Communes, d'une part et les associations syndicales d'autre part sont :

- les 5/20^{ème} du déficit à la charge des Communes en fonction du potentiel fiscal total,
- les 6/20^{ème} du déficit à la charge des Associations Syndicales en fonction de la moyenne des consommations des cinq années précédentes.

ARTICLE 12

Toutes difficultés d'interprétation ou d'application des clauses des présents statuts devront être résolues par référence au Code général des collectivités territoriales.

Fait à MONTBRISON,
Le 27 janvier 2026

[illegible]

[illegible]

